

Novembre 2007

Québec, le 26 novembre 2007

Monsieur Gerald R. Cutting  
Directeur général  
Collège régional Champlain  
1301, boul. de Portland, C.P. 5000  
Sherbrooke (Québec) J1J 1S2

**Objet : Deuxième suivi de l'évaluation institutionnelle**

Monsieur le Directeur général,

En décembre 2005, la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial a procédé à l'analyse d'un premier suivi de l'évaluation institutionnelle du Collège régional Champlain. Dans ce suivi, le Collège a répondu à deux des trois recommandations formulées dans le rapport d'évaluation institutionnelle. Lors de sa réunion tenue le 1<sup>er</sup> novembre 2007, la Commission a pris connaissance de la politique d'évaluation du personnel enseignant (*Faculty Evaluation Policy*) que lui a transmis le Collège comme deuxième suivi de l'évaluation institutionnelle.

La politique d'évaluation du personnel enseignant a été adoptée en juin 2007 conformément à la cinquième orientation du plan stratégique du Collège qui porte sur le développement des ressources humaines. Cette politique d'évaluation s'applique à tous les professeurs. La procédure d'évaluation est encadrée par des critères et la collecte des données nécessaires à l'évaluation est balisée. Le cycle d'évaluation doit débiter à l'hiver 2008.

La Commission prend bonne note de l'élaboration et de l'adoption de la politique d'évaluation du personnel enseignant. Afin de compléter le suivi de l'évaluation institutionnelle, la Commission s'attend toutefois à recevoir une politique de gestion des ressources humaines (PGRH) qui comprend des balises claires sur le recrutement, la sélection, l'évaluation, la valorisation et le perfectionnement du personnel, et elle s'attend à être informée de sa mise en œuvre comme cela est indiqué dans sa recommandation sur la gestion des ressources humaines et comme cela est annoncé dans le plan stratégique du Collège.

Veillez agréer, Monsieur le Directeur général, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

La présidente,

Nicole Lafleur